

SAINT SEBASTIEN POUR TOUS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE

Présentation de la politique sportive sur St Sébastien par Géraldine HAMELET, Anthony MOREL et Dominique RABIER

Géraldine HAMELET : nouvelle organisation des activités sportives sur la commune à la suite de la demande de disponibilité de Kiven VOLLARD

Participation de la commune et du tissu associatif aux JO de 2024 par le biais du Label Terre de jeux

Formation d'une animatrice (Chloé) au BPJEPS APT d'octobre 2020 à avril 2022 : la ville ne peut prendre en charge la totalité de la formation au niveau horaire. Saint Sébastien Sport va participer à cette formation en échange d'une subvention exceptionnelle.

Florent CRISTOBAL : ce contrat d'apprentissage va-t-il se substituer à celui de Kevin Volland ?

Florence HAGUET : ce contrat ne va pas se substituer à celui de Kiven V. L'intérêt est de maintenir la politique sportive de la ville. Attend de voir comment va se passer l'automne.

Planète libellule a engagé une personne possédant le BPJEPS APT qui pourra remplacer Kiven V. si nécessaire. Travaille au centre de loisirs.

Florent CRISTOBAL : quelles ressources a-t-on pour répondre aux projets ?

Florence HAGUET : voir déjà comment se passe l'arrivée de ce jeune.

Anthony MOREL : Les propositions de projets Terre de jeux seront validés et encadrés par Chloé. Elle va participer à l'animation à l'école du basket le mercredi. Des subventions vont être accordées dans le cadre des JO de 2024.

Dominique RABIER : importance de la place de l'apprentissage. Opération financière intéressante puisque les coûts pour SSS seront supportés par une subvention exceptionnelle. Christian MATHURIN est seul à animer l'école du basket le mercredi, Chloé va permettre de combler ce déficit d'encadrement.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 25 juin 2020

Report du vote au prochain conseil municipal à la suite des remarques de Florent CRISTOBAL concernant le manque de fidélité du texte par rapport aux propos tenus en séance.

Florent Cristobal précise que les comptes rendus se doivent d'être exhaustifs. Même si les interventions, les questions sont parfois piquantes, elles doivent y être présentes accompagnées des réponses données.

Florence HAGUET-VOLCKAERT a contacté l'EPN qui propose des comptes rendus payants.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020

Vote pour

3. SIEGE 27 – Comités syndicaux des 10 et 18 juillet 2020 – Information du conseil municipal

Pas de vote

4. Commission Communale d'Accessibilité des personnes handicapées – Désignation des élus

Commission présidée par Florence HAGUET-VOLCKAERT, 4 postes au sein du conseil municipal.

Mme HAGUET-VOLCKAERT propose 2 postes à l'opposition. Sont désignées Mme VILAIN, Mme LAMY, Nadège GOSSE et Cécile DEMAY.

Mme LAMY est en contact avec les associations en lien avec le handicap pour trouver d'autres membres.

5. GRDF – Redevance d'occupation du domaine public 2020 et redevance d'occupation du domaine public provisoire 2020

Vote pour

6. EPN – Logement – Convention intercommunale d'attribution

Chantal EKOKA : dans cette nouvelle convention, la commune va-t-elle conserver la possibilité d'appuyer les dossiers de ses habitants ?

Florence HAGUET-VOLCKAERT : cette modalité va être discutée, a des craintes

Florent CRISTOBAL insiste sur l'importance de pouvoir garder cette compétence pour les habitants de la commune en particulier pour les jeunes en recherche d'un premier logement.

7. Médiathèque – Règlement intérieur – Saison 2020-2021

Florent CRISTOBAL : totalité des heures d'ouverture : 17h. Peu de temps d'accès

Mme LEFEVRE : difficile à modifier par rapport aux statuts de certaines salariées. L'amplitude des horaires de la médiathèque sera à l'étude l'an prochain.

Florent CRISTOBAL invite Florence HAGUET à ne pas hésiter à solliciter l'équipe d'opposition.

Mme LEFEVRE : ouverture au public le 6 octobre ; ouverture progressive : une personne par famille. L'ouverture pendant les vacances de la Toussaint se fera en fonction de la situation sanitaire.

Cécile DEMAY : la médiathèque sera-t-elle ouverte au relais et aux assistantes maternelles ?

Florence HAGUET-VOLCKAERT : différentes solutions vont être proposées mais actuellement non.

Idem pour les écoles. Les salariées avaient des difficultés à recevoir le public, elles avaient peur.

Aujourd'hui, elles mettent de nouveaux projets en place.

Vote pour

8. Tennis couvert – Procédure visant à engager les travaux de finition en lieu et place de l'entreprise défailante

L'entreprise choisie initialement n'a pas respecté les délais, ni les travaux demandés. Nécessité de l'intervention d'un huissier pour qu'une nouvelle entreprise intervienne. Estimation des travaux : 69 997€

Bruno GROIZELEAU ne comprend pas pourquoi il y a un ajout de 70 000€, cela ne devrait pas coûter plus à la commune.

Florence HAGUET-VOLCKAERT : c'est la procédure, il est impossible de faire autrement. Il y aura un remboursement à demander. Mme HAGUET-VOLCKAERT constate que le remboursement de la somme n'est pas noté dans la délibération et qu'il faudra donc l'ajouter.

Jérôme ALEXANDRE demande un historique de ce contentieux en précisant qu'une bonne partie des nouveaux élus n'en a pas connaissance.

Jean-François GALLERNE : les projets sportifs comportaient 13 lots qui ont tous été réceptionnés. Le tennis constituait un lot à part. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre selon des tarifs établis par le maître d'œuvre. Le projet technique de la société sélectionnée a été approuvé. Le chantier Tennis devait être réceptionné en mai 2019. Cette entreprise était spécialisée dans la couverture, les structures en bois, bâche plastique. Elle avait déjà réalisé des terrains de tennis. Le problème s'est posé pour la réalisation du bloc vestiaire car ce n'était pas son métier. A sous-traité à une autre société dont ce n'était pas le métier non plus. La réception des travaux a été catastrophique. Il y a eu 3 constats d'huissier avec réception des travaux. L'EAD a proposé d'effectuer une substitution avec frais et risques ce qui permettait l'éjection de la première entreprise et le remplacement par une nouvelle. Le montant de cette procédure est de 70 000€ ; Cette même procédure avait été mise en place pour le chantier concernant le chauffage de l'école LEFORESTIER qui n'était pas aux normes. Cette somme augmente le montant mais l'argent sera récupéré par EAD sur les économies faites sur la totalité des travaux.

Bruno GROIZELEAU précise que les travaux pour le gymnase et le tennis ont été groupés pour obtenir le maximum de subvention.

Jérôme ALEXANDRE : pouvait-on éviter une dérive de ce chantier ?

Jean-François GALLERNE : à chaque réunion de chantier, des remarques ont été faites. Le maître d'œuvre aurait dû alerter la municipalité. La somme en surcoût sera récupérée.

Jérôme ALEXANDRE : le préjudice pour la commune se limitera donc à du temps perdu ?

Florence HAGUET-VOLCKAERT : on lui a confirmé qu'il y aura des devis supplémentaires mais n'a pas les montants. Fera l'objet d'un nouveau conseil municipal.

Bruno GROIZELEAU précise que le conseil municipal n'est pas obligé de l'accepter et l'encourage à ne pas voter ce surcoût. Il rappelle qu'il avait été voté une pénalité de 500€ par jour de retard qui ne sera jamais payée.

Florent CRISTOBAL : c'est un préjudice pour la commune car c'est elle qui avance les fonds.

Florence HAGUET-VOLCKAERT est en accord avec Florent CRISTOBAL sur ce point.

Jean-François GALLERNE : la nouvelle société chargée des travaux est sérieuse. A participé au chantier du gymnase Pierre JANVIER.

Jérôme ALEXANDRE demande quel est le planning des travaux

Jean-François GALLERNE : EAD nous le donnera quand le conseil municipal aura délibéré.

Vote pour

9. Conseil Municipal – Règlement intérieur 2020 – 2026

Florence HAGUET-VOLKAERT : ne sont pas d'accord sur toutes nos propositions et font des contre-propositions.

Article 3 - proposition de SSPT :

« Un point concernant les projets de délibération de l'intercommunalité, lorsqu'ils ont un impact direct sur la commune, est ajouté systématiquement à l'ordre du jour pour information et débat avec les élus du Conseil municipal. »

Florent CRISTOBAL précise qu'il doit être possible d'informer le conseil municipal en amont sur les projets de l'EPN concernant la commune, sur les sujets importants tels que la voirie, le SETOM,...

Bruno GROIZELEAU : ce n'est pas évident car selon le calendrier, il peut y avoir des décalages entre les réunions de l'EPN et le conseil municipal.

Florent CRISTOBAL : mettre à l'ordre du jour du conseil ce qui sera jugé comme opportun, il est important de partager ce qui se passe à l'EPN. Pour le citoyen, ses représentants à l'EPN, ce sont les élus de la commune.

Proposition acceptée avec modification

Article 5 - proposition de SSPT :

« Les questions adressées par écrit au Maire 48 heures avant le Conseil font l'objet d'une réponse formalisée au cours de la séance, réponse également transmise par papier ou voie électronique dans les 48 heures qui suivent le Conseil à l'ensemble des élus. Les questions et les réponses font l'objet d'une formalisation littérale dans le compte rendu du Conseil Municipal. »

Florence HAGUET-VOLKAERT refuse le renvoi des réponses dans les 48 heures

Florent CRISTOBAL : si la formalisation des réponses se fait 3 mois après, les questions d'actualité perdent de leur intérêt.

Florence HAGUET-VOLKAERT propose la formule « dans un délai raisonnable »

Florent CRISTOBAL précise qu'il s'agit du délai des réponses à nos questions.

Bruno GROIZELEAU s'inquiète de l'usage que nous pouvons faire de ces réponses. Sur la page Facebook de SSPT, il ne s'agit pas, selon lui, d'un compte-rendu mais d'une synthèse des interventions de SSPT.

Florent CRISTOBAL fait remarquer qu'il y a des sites sur la commune apportant davantage de confusions que celui de SSPT. Florent CRISTOBAL précise que notre document n'est pas un procès-verbal mais un compte-rendu subjectif.

Florence HAGUET-VOLKAERT : que les réponses transmises puissent être mises sur le site de SSPT lui pose problème.

Chantal FURON : cela va générer du travail supplémentaire.

Cécile DEMAY : les réponses seront forcément rédigées pour le PV donc ce n'est pas un travail supplémentaire.

Florent CRISTOBAL : il est demandé à SSPT de faire l'effort de formaliser nos questions, des réponses formalisées sont donc attendues.

Soumis au vote : proposition rejetée

Article 9 (modification alinéa 1) - proposition de SSPT :

« Les comités consultatifs instruisent les affaires de la commune. Ils sont obligatoirement saisis pour avis sur les projets intéressant leur secteur d'activités en particulier concernant les projets et les investissements à réaliser par la commune. Ils émettent des avis car ils ne disposent pas de pouvoir décisionnel. »

Florence HAGUET-VOLKAERT : le terme « obligatoire » pose problème.

Florent CRISTOBAL : les commissions, les comités consultatifs doivent être consultés avant la mise en place des projets, des investissements récurrents. Par exemple, l'acquisition de matériel.

Florence HAGUET-VOLKAERT fait une demande afin que les comités soient fortement consultés, qu'ils vivent.

Proposition acceptée avec modification

Article 15 - proposition de SSPT :

« Les réunions du conseil municipal sont publiques et retransmises en direct sur internet. Il est prévu en toute fin du Conseil un temps pour répondre aux éventuelles questions posées par les habitants via les outils de retransmission. »

Florence HAGUET-VOLKAERT : problème de droit à l'image

Florent CRISTOBAL : les séances sont publiques, de par ce fait, on renonce à son droit à l'image.

Florence HAGUET -VOLKAERT : sauf pour M. GALLERNE.

Jérôme ALEXANDRE : il est techniquement envisageable de filmer avec un cadrage de l'assemblée qui ne prenne pas les personnes qui ne souhaitent pas apparaître sur le film.

Florent CRISTOBAL : il faut rapprocher le conseil municipal des citoyens. Il faut diffuser l'ordre du jour, intéresser les habitants à la vie de leur ville.

Florence HAGUET-VOLKAERT n'y est pas favorable mais pense évoluer sur le sujet. Ne l'intègre pas au règlement intérieur mais n'exclue pas la volonté de le faire.

Proposition rejetée

10. Budget Communal – Admission en non-valeur

11. Budget Communal – Décision modificative

Florent CRISTOBAL ne comprend pas ce rattachement : s'il y a dépassement du budget pourquoi ne pas augmenter la ligne budgétaire concernée

Mme MOINE : on augmente une ligne en prenant sur une autre ligne budgétaire.

Vote pour

12. Personnel – Participation employeur mutuelle santé et prévoyance – Précisions

Vote pour

13. Questions

• **Question de Jérôme ALEXANDRE :**

Sur la commune de St Sébastien nous avons une piste cyclable qui permet de descendre en direction d'Evreux pour éviter de rouler sur la RD 830.

Cet aménagement constitue une bonne alternative à la voiture pour les habitants de St Sébastien qui souhaitent aller vers Evreux en vélo. Cependant, cette piste cyclable débouche, en contrebas, sur la RD 830 et rien n'est prévu pour que le cycliste puisse poursuivre en vélo, hormis d'emprunter le trottoir et de prendre le risque de gêner les piétons.

Dans le cadre du projet de déviation porté par l'Etat, il est prévu de construire un échangeur qui permettra d'entrer sur la future 2 x 2 voies à l'emplacement même où finit notre piste cyclable. Ce projet est porté par l'Etat mais notre commune, EPN et le Département sont associés aux réunions de concertation sur ce projet.

Ma question est donc la suivante, étant donné que vous avez à cœur, madame la Maire de développer le Plan Vélo avec EPN comme vous l'indiquiez sur votre programme de campagne, pouvez-vous nous dire si cette piste cyclable restera fonctionnelle et surtout s'il elle permettra à l'avenir de franchir le futur échangeur en toute sécurité pour les habitants qui souhaiteraient aller à Evreux en vélo ?

Je tiens à préciser que le Plan Vélo d'EPN ainsi que le PLUI HD restent muets sur cette question.

Florence HAGUET-VOLKAERT : est d'accord avec cette remarque, l'échangeur va supprimer l'arrivée de la piste cyclable. Ce sujet avait déjà été soulevé par M. BONTEMPS.

Florence HAGUET-VOLKAERT s'engage à porter ce point lors des prochaines réunions avec la DDTM afin de pérenniser cette piste cyclable.

- **Question de Christian MATHURIN :**

Pouvez-vous nous donner les informations concernant les conditions de la rentrée scolaire et associative avec le protocole sanitaire, en particulier les questions relatives à l'utilisation des locaux municipaux ?

Florence HAGUET-VOLKAERT : le protocole sanitaire est appliqué. Demande quelles informations précises Christian MATHURIN souhaite obtenir.

Christian MATHURIN : avoir des informations sur les conditions de la rentrée, si tout s'est bien passé. Informer l'ensemble des élus.

Manuel ORDONNEZ : la rentrée s'est bien passée ; rentrée échelonnée des élèves. La séparation avec les parents s'est faite dans l'enceinte de l'école. Travail important de Géraldine HAMELET sur le protocole.

Mme MOINE : organisation des classes pour éviter le croisement des élèves. Les élèves d'écoles différentes ne doivent pas être mélangés.

Christian MATHURIN : les enfants d'écoles différentes sont mélangés au sport.

Mme MOINE : Différents services sont organisés à la cantine scolaire.

Manuel ORDONNEZ : on demande beaucoup au personnel, beaucoup de travail.

Mme MOINE : Tout le personnel est présent. Pendant l'été, le personnel est resté mobilisé. Il s'adapte à tous les changements.

Florent CRISTOBAL : renforcement du nettoyage pour les locaux sportifs ?

Florence HAGUET-VOLKAERT : pas de renforcement. Nettoyage une fois par semaine. Les présidents des associations doivent s'assurer de la désinfection. Pas de personnel

Cécile DEMAY : les écoles ne retournent pas dans les gymnases ?

Florence HAGUET-VOLKAERT : pas de retour dans les gymnases.

Florent CRISTOBAL : met-on à la disposition des présidents des clubs du matériel de désinfection.

Florence HAGUET-VOLKAERT : les présidents doivent fournir leur propre matériel. Cela faisait partie des conditions.

Christian MATHURIN : les utilisateurs doivent tout nettoyer avant et après chaque séance (ballons, vestiaires, ...).

Florent CRISTOBAL : qui nettoie la salle des fêtes ?

Florence HAGUET-VOLKAERT : la femme de ménage nettoie tous les jours.

- **Question de Florent CRISTOBAL :**

En février 2020, nous avons interpellé l'équipe municipale en place et la candidate quant à des apports de matériaux effectués sur le futur emplacement du terrain de tir à l'arc. Nous avons soulevé de nombreuses questions relatives au déplacement de terres provenant de l'Hôpital de La Musse et autres chantiers par l'entreprise OLIVIER TP. Il nous avait été répondu dans un tract intitulé "La transparence, le point fort de l'équipe Vivre !" que des "conventions permettent à l'entreprise de VRD de mettre en dépôt des matériaux issus du gymnase et autres chantiers".

Le ballet des camions a repris, les m3 de terre s'accumulent mais quid des conventions ? Des déclarations aux autorités administratives compétentes ? Quel volume de terre ? Quel contrôle de leur qualité ?

Nous demandons la communication de ces documents afin de faire vivre la transparence dans notre commune et s'assurer du bon respect des règles dans ce domaine.

Florence HAGUET-VOLKAERT : lecture de sa réponse. Elle fera parvenir à SSPT la déclaration préalable.

- **Questions de Cécile DEMAY :**

1. *Lors de la campagne électorale, la liste Vivre annonçait la mise en place de la vidéosurveillance à saint Sébastien, qu'en est-il à ce jour, quant au nombre? Leurs emplacements exacts ? Couvriront-elles toutes les entrées de la commune ? Y-aura-t-il une personne dédiée à l'analyse des images et l'on entend sur les réseaux sociaux que leur mise en service est une question de jours, quand seront-elles opérationnelles exactement.*

2. La liste Vivre annonçait également le recrutement d'un troisième policier municipal, or les habitants ont observé que depuis le confinement, il n'en reste plus qu'un seul que l'on voit très peu dans la commune hormis pour mettre des amendes aux abords des écoles et dans le parc de la Musse qui nous le rappelons est un lieu privé. Sa seule raison d'y être étant la morgue qui se trouve à l'entrée.

On parle d'incivilité dans la commune, les habitants se posent la question :

Qu'en est-il des recrutements ?

Florence HAGUET-VOLKAERT : lancement du recrutement d'un second policier ; il sera titularisé le 1^{er} septembre et sera recruté le 18 novembre 2020.

M. JAMET : 16 caméras entreront en fonction dans un mois. En attente du branchement. 4 caméras sont déjà en fonction. Les personnes habilitées sont Florence HAGUET-VOLKAERT, M. JAMET et les policiers municipaux. Aucune délégation pour le visionnage au conseil municipal uniquement aux adjoints.

Actuellement, un seul policier sur la commune. Arrivée d'un 3^{ème} policier en 2021.

Florence HAGUET-VOLKAERT : en ce qui concerne la présence du policier sur La Musse, la Musse a signé une convention avec St Sé. Cela a un côté rassurant car intervention rapide.

Florent CRISTOBAL : il intervient sur une propriété privée

M. CHEVALIER : la convention signée permet au policier d'intervenir

Florent CRISTOBAL : le policier intervient à la demande de la Musse ou effectue-t-il des rondes ?

Florence HAGUET-VOLKAERT : il intervient à la demande. Il profite de sa venue pour un décès pour faire une ronde.

Florent CRISTOBAL : des frais sont-ils engagés par la Musse ?

Florence HAGUET-VOLKAERT : aucun frais.

M. JAMET : les habitants viennent le voir car ils se plaignent que le policier ne mette pas assez de verbalisation

Cécile DEMAY : cette question fait référence aux réseaux sociaux qui signalent que la seule activité du policier est de mettre des PV

Florence HAGUET-VOLKAERT : il ne fait pas que cela.

Cécile DEMAY : concernant la vidéoprotection, il n'y a aucun poteau sur St Jean.

Bruno GROIZELEAU : toutes les routes sont concernées, toutes les entrées de la ville seront couvertes.

M. JAMET : l'installation sera effectuée en 2 temps.

Florence HAGUET-VOLKAERT : le plan de l'emplacement des caméras sera transmis.

Florent CRISTOBAL : pour que les caméras aient un effet dissuasif, il faut qu'elles soient visibles.

Christian MATHURIN : les gendarmes pourront visualiser les images.

Florence HAGUET-VOLKAERT – M. JAMET : uniquement sur réquisition

Jérôme ALEXANDRE : quelle est la durée de conservation des images ?

M. JAMET : un mois

14. Informations

- Chenilles processionnaires : RDV le 14 octobre
Christian MATHURIN : le danger persiste-t-il aujourd'hui ?
Mme MOINE a traversé les bois : elles sont toujours actives
Attente du passage de l'ingénieur avant de lever les barrières
- Collecte de la Banque alimentaire : 27 et 28 novembre
- Changement d'enseigne Leader Price => Super U
Bruno GROIZELEAU : la mairie n'a pas été informée. Cette vente a de graves conséquences sur les commerces locaux (boucherie, Carrefour Market, ...)
- Halloween : quelle organisation en tenant compte du protocole sanitaire ?